



L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept du mois de novembre, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI.

Présents : ACQUAVIVA Stella, MARCHETTI François, MASSIANI Jean-Louis, MORETTI Jean-Baptiste, POLI Pierre, SEITE Jean-Marie

Secrétaire de séance : ACQUAVIVA Stella

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Le Président rappelle que le Pays de Balagne est signataire d'une convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la délégation Corse du CNFPT et le PETR du pays de Balagne, depuis le 23 mars 2018 pour une durée de 4 ans.

Il rappelle, dans l'intérêt du territoire, la nécessité d'assurer un partenariat fort avec la délégation régionale du CNFPT.

C'est pourquoi, il propose au comité syndical de poursuivre ce partenariat et de signer une nouvelle convention de formation professionnelle territorialisée entre la délégation corse du CNFPT et le PETR du Pays de Balagne d'une durée de 5 ans allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027. Ce document est annexé à la présente délibération.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver le renouvellement de la convention de partenariat entre le PETR du Pays de Balagne et la délégation régionale du CNFPT pour une durée de cinq ans à compter de sa signature ;
- D'autoriser le Président à signer le renouvellement de ladite convention ;
- D'autoriser le Président à entreprendre les démarches et signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré, le 17 novembre 2022

Le Président, Monsieur Pierre POLI

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 10		
Présents 6	Absents 4	Excusés 6
VOTE PUBLIC		
Pour 6	Contre 0	Abstentions 0

Délibération n°2022/022

Date de convocation : 08/11/2022

Date d'affichage : /11/2022

OBJET : signature de la convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la délégation de Corse du CNFPT et le PETR du Pays de Balagne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20221117-2022-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2022

Affichage : 21/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

